

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES .

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET COOPERATION EN AFRIQUE.



MEMOIRE

Présenté par: Marthe NANGJOU.

Sous la direction de: M. Jean-Roger FONTVIEILLE.

Conservateur de B.U.

Consultant de l'UNESCO.

1981

1981/23

17ème promotion.

MANDJOU (Marthe).

-Bibliothèques universitaires et coopération
en Afrique/ Marthe Mandjou; sous la direction
de H. Jean-Roger Fontvieille,...- Villeurbanne:
E.N.S.B., 1981 .- 40^f.; 30cm.
- (Mémoire: E.N.S.B.: 1981;)

- Coopération, bibliothèque universitaire, Afrique

Résumé du mémoire.

Cette étude porte sur la coopération des
B.U. en Afrique. Une coopération au ni-
veau national, notamment l'exemple du Ca-
meroun; la coopération au niveau africain,
et les obstacles à la coopération B.U. a-
fricaines et B.U. des pays occidentaux.

TABLES DES MATIERES.

Pages.

Avant-propos.....	1
INTRODUCTION.....	3
I-COOPERATION AU NIVEAU NATIONAL.....	9
A-DANS L'UNIVERSITE.....	9
1-Coopération B.U. centrale et bibliothèques d'instituts.....	10
2-Coopération bibliothèques d'instituts entre elles.....	12
B-MORS DE L'UNIVERSITE.....	14
II-COOPERATION AU NIVEAU AFRICAIN.....	16
A-Conférences permanentes des B.U. africaines.....	17
1-Historique.....	17
2-Objectifs.....	18
3-Résolutions.....	19
III-COOPERATION INTERNATIONALE.....	22
CONCLUSION: Perspectives d'avenir.....	28
ANNEXE.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	39.

AVANT-PROPOS

Plusieurs raisons nous ont amené à choisir un sujet consacré à la coopération des bibliothèques universitaires africaines: le problème de la coopération s'est toujours posé avec acuité dans les bibliothèques du tiers-monde, notamment dans les bibliothèques universitaires africaines; nous avons pensé qu'il serait intéressant d'apporter notre modeste contribution à l'essai de solution à ce problème. En effet, c'est à travers les travaux de ce genre qu'on pourra sensibiliser le public professionnel en vue d'une réelle coopération.

La réalisation de ce travail s'est heurtée à de nombreuses difficultés; le peu de temps dont nous avons disposé pour mener à bien nos recherches, a été le handicap majeur; il y a également eu des obstacles au cours même de nos recherches: nous n'avons pas pu accéder à certains documents qui auraient pourtant éclairé la question.

Cette étude a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes: le concours des directeurs de la bibliothèque universitaire de Dakar et de la bibliothèque universitaire de Yaoundé, ainsi que les bibliothécaires des différents instituts d'enseignement supérieur du Cameroun, nous ont permis de surmonter de nombreuses difficultés.

A toutes ces personnes, nous adressons nos vifs remerciements.

Nos remerciements iront plus particulièrement à:

M. Jean-Roger FONTVIEILLE qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de diriger nos recherches; il nous a fourni des documents et n'a cessé de nous donner des conseils qui nous ont été d'un précieux secours.

Mme Madeleine WAGNER, pour ses conseils et ses suggestions.

Tous nos camarades qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élabora-

tion de ce travail .

Tous les enseignants, permanents et vacataires de l'E.N.S.B., qui nous ont formé.

Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma reconnaissance et de ma profonde gratitude.

Cette oeuvre est loin d'être parfaite, hélas! nous en sommes conscients. Mais, étant encore à nos débuts en matière de recherche, notre travail est forcément incomplet et hésitant; aussi en appelons-nous à l'indulgence de ceux qui nous liront.

INTRODUCTION

On ne saurait parler de "coopération" et de "bibliothèque universitaire"⁽¹⁾ sans avoir au préalable défini ces deux termes. Selon René BAILLY, coopérer c'est collaborer; et collaborer c'est "travailler de concert et volontairement, de son plein gré avec un autre, l'aider dans ses fonctions, dans ses efforts".⁽²⁾ Coopérer dit moins; il peut supposer simplement un apport, sans impliquer une participation complète et voulue.

Le terme "B.U." s'entend ici d'une bibliothèque qui fait partie intégrante d'un établissement universitaire, "où un étudiant n'est admis que s'il a reçu une instruction secondaire complète; ou l'enseignement et la recherche portent sur une ou plusieurs branches du savoir (lettres, arts et sciences) et qui est habilitée à conférer certificats, diplômes ou titres".⁽³⁾ Sous le vocable général de B.U., on regroupera les bibliothèques des départements, facultés, instituts, collèges universitaires, et grandes écoles.

Le prêt- inter-bibliothèques est, dans la plupart des pays, la pratique la plus courante, et la manifestation la plus ancienne de la coopération inter- bibliothèques. Il convient, néanmoins, de distinguer dans son histoire deux périodes:

(1) désormais abrégé en B.B.

(2) BAILLY (R). _ Dictionnaire des synonymes de la langue française. p.135.

(3) GELFAND (M.A.). _ Les Bibliothèques universitaires des pays en voie de développement. _ Paris: UNESCO, 1968. _ p.16.

Dans la première, le prêt inter- bibliothèques demeure fondé sur une réciprocité approximative entre établissements. En effet, longtemps chaque bibliothèque d'étude et de recherche, a pu se fixer pour but d'acheter et de conserver tous les livres et autres documents nécessaires à ses lecteurs, et même de constituer, par achat ou par don, des collections spécialisées, en faveur de clientèles éventuelles. Dans un tel cadre, le prêt pouvait être considéré comme une gêne par l'établissement prêteur, qui privait temporairement ses usagers de certains ouvrages, comme par l'utilisateur emprunteur forcé d'attendre un document qu'il espérait trouver sur place.

Mais, depuis la deuxième guerre mondiale, cette situation s'est profondément modifiée. Les facteurs de ce changement sont:

— La multiplication des documents édités et l'amélioration générale du niveau d'instruction, qui a multiplié le nombre des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

— L'élargissement des programmes de recherches de d'enseignement, qui a obligé les bibliothèques, encore pluridisciplinaires, à étendre leurs acquisitions, pour répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus spécialisée.

On peut y ajouter, pour la période actuelle, deux facteurs: la crise économique, qui restreint partout les budgets d'acquisition alors que le prix des publications augmente, et le développement des bibliographies automatisées.

Aucune bibliothèque ne se suffit; mêmes les bibliothèques nationales⁽⁴⁾ empruntent. Quant aux bibliothèques nouvelles, créées pour répondre à l'expansion universitaire, elles ont dû, dès le début de leur existence recourir à des collections extérieures.

(4) Désormais abrégé en B.N.

Les efforts de coopération entre B.U. ne datent pas d'aujourd'hui. Dans les années 1960, les besoins communs et l'intérêt commun des bourses d'études encourageaient déjà les liens entre les universités et les B.U. Ces liens furent formalisés quand, en 1923, l'association des professeurs d'université a décidé d'instituer un régime de coopération entre les B.U. (5)

En 1962, le stage d'études régional sur le développement des B.U. en Amérique latine a abouti à la conclusion que " le faible degré ou l'absence de coopération entre les bibliothèques limitent l'action de ces institutions et en compromettent le développement" et que la " coopération devrait être le mot d'ordre des bibliothécaires dans tous les domaines; bibliographie, bibliothéconomie, et documentation. (6)

La conférence sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique, tenue à Tananarive, du 3 au 12 Septembre 1962, a marqué un progrès important vers la définition et la solution des problèmes de développement de l'université en Afrique. Elle a mis l'accent sur la coordination et la coopération interafricaine des B.U. (7)

Le problème de la coopération des bibliothèques, et des B.U. en particulier, se pose avec acuité en Afrique. Nous allons au cours de cette étude, essayer de voir la dimension de cette coopération, ses objectifs et ses réalisations. Pour ce faire, notre travail s'articulera en trois grandes parties:

(5) JEFFERSON. _Library co-operation._ London house and Maxwell; New-york; 1966.-p.94.

(6) GELFAND(M.A.).-Op.-cit.-p.127.

(7) ibid. p.21.

Dans une première partie, nous analyserons la coopération au niveau national.

Dans la seconde partie, nous verrons la coopération au niveau africain.

Enfin, nous parlerons de la dimension internationale de cette coopération.

PREMIERE PARTIE

COOPERATION AU NIVEAU NATIONAL.

Le programme de développement d'une bibliothèque inclut des prévisions concernant la coopération et la coordination entre les services des B.U. et entre ceux-ci et les bibliothèques et centres de documentation extérieurs. Dans ce cadre, les bibliothèques peuvent être établies d'emblée non seulement en tant que centre de documentation pour leurs universités, mais encore comme éléments principaux de réseaux d'information d'envergure nationale. Pour ce qui est de la coopération au niveau national, nous verrons d'abord la coopération dans l'université; ensuite la coopération hors de l'université.

A- ooo Coopération dans l'université .

Dans ce chapitre, nous prendrons essentiellement l'exemple du Cameroun; entre les bibliothèques universitaires appartenant à un même pays, des accords peuvent être conclus sur les divers aspects des services inter-bibliothèques.

La B.U. de Yaoundé est constituée de la B. U. centrale, située dans l'enceinte du campus, qui sert les trois facultés (Droit, Lettres et sciences), et des bibliothèques des instituts: Ecole nationale supérieure agronomique (E.N.S.A.), Ecole supérieure de journalisme de Yaoundé (E.S.I.J.Y.), Ecole nationale supérieure polytechnique (E.N.S.P.), Ecole nationale d'administration et de magistrature (E.N.A.M.), Ecole normale supérieure (E.N.S.), Centre universitaire des sciences de la santé (C.U.S.S.), Institut des relations internationales (I.R.I.C.). Chacune de ces écoles a sa propre bibliothèque; cependant toutes ces bibliothèques d'instituts dépendent de la B.U. centrale, quoique existant séparément. La coopération existe-t-elle entre d'une part la B.U. centrale et celles des écoles spécialisées d'enseignement supérieur dont mention est faite plus haut, et d'autre part entre ces bibliothèques spécialisées elles-mêmes? Avant de répondre à cette question, il convient de connaître les objectifs pour lesquels ces bibliothèques qui se trouvent dans un rayon de moins de 5km les unes des autres, ont été créées.

Ces différentes bibliothèques sont généralement des bibliothèques spécialisées, qui traitent de sujets spécifiques; elles ont, pour la plupart, un fonds assez important. Par exemple, les collections de la bibliothèque de l'E.N.S. se composent de 24.000 ouvrages et 150 titres de périodiques dont plus de 100 sont vivants⁽⁸⁾. Elle a pour mission de servir la formation des formateurs, ses collections reflètent inéluctablement les goûts et besoins de ses utilisateurs; 80% des lecteurs qu'elle dessert quotidiennement sont soit des éducateurs en poste, soit de futurs éducateurs en cours de formation.

La bibliothèque de l'I.R.I.C. se spécialise dans le domaine des relations internationales.

La bibliothèque de l'E.N.S.P. a pour objectifs de favoriser l'étude du génie civil et de l'électro-magnétique;

Celle du C.U.S.S. s'oriente dans les sciences biomédicales et connexes.

De la description des objectifs, il ressort que ces bibliothèques sont autonomes. Mais, cela ne veut pas dire qu'il existe entre les bibliothèques de l'université de Yaoundé, des cloisons absolument étanches. Malgré cette autonomie, la coopération entre elles reste une réalité.

1- Dans quelle mesure et dans quels domaines la B.U. centrale coopère-t-elle avec les autres bibliothèques des grandes écoles spécialisées?

Comme nous l'avons indiqué plus haut, en dehors de la B.U. centrale, qui a été créée pour recevoir les étudiants des trois facultés, les bibliothèques des

(8) Informations fournies par M. Pierre KAMWA, bibliothécaire à l'école normale supérieure de Yaoundé.

grandes écoles, exceptée celle de l'E.N.S. qui peut également recevoir les lecteurs des facultés de lettres et sciences, sont destinées à des catégories d'usagers particuliers.

Cependant, la coopération B.U. centrale et bibliothèques d'instituts s'exerce dans deux domaines essentiels: prêts inter-bibliothèques et échanges de documents.

—— Prêt inter-bibliothèques: Les informations voulues soit par des professeurs des différentes écoles à l'occasion de la préparation des thèses de doctorat, soit les étudiants pour la rédaction de leurs mémoires, peuvent être contenues dans les ouvrages que seule la B.U. centrale possède (certains traités de synthèse, encyclopédies, dictionnaires, atlas... et d'autres ouvrages de référence); à ce moment-là, la bibliothèque établit une liste des besoins de ses lecteurs et procure les ouvrages à la B.U. centrale, dans le cadre des prêts inter-bibliothèques, et les met à la disposition de ces derniers. La durée d'un tel prêt est toujours d'un mois.

Les services inter-bibliothèques peuvent être un moyen extrêmement commode d'utiliser les ressources des bibliothèques pour le plus grand bien de tous. Chaque bibliothèque prendra grand soin toutefois de respecter scrupuleusement les arrangements qui ont été conclus et de ne pas abuser des avantages qu'ils procurent. Il importe que les autorités universitaires et officielles compétentes donnent tout leur appui à ce genre d'accords.

—— Echanges de documents: il existe un échange de fiches de catalogage intitulé "liste des acquisitions" entre les bibliothèques d'instituts et la B.U. centrale. Ceci est très important d'autant plus qu'il permet à chacune des bibliothèques non seulement de suivre l'évolution de la collection de l'autre, mais de signaler également aux utilisateurs comment et où ils pourront avoir accès à certains ouvrages ne figurant pas sur la liste

des acquisitions. La B.U. centrale ventile aux autres bibliothèques les fiches de catalogage pour faciliter le prêt inter-bibliothèques. Malheureusement, ces fiches sont souvent mal gérées par les bibliothèques dépositaires; si elles étaient bien gérées, elles permettraient, plus que les fiches des nouvelles acquisitions, de connaître bon nombre de documents à la B.U. CENTRALE sans s'y être déplacé. La B.U. centrale ventile aussi régulièrement aux autres bibliothèques des documents spécialisés reçus, et correspondant aux centres d'intérêt de chaque établissement.

Il serait bon de signaler cette coopération qui existe entre les enseignants en matière de commande de livres, aussi bien pour la B.U. que pour la librairie du campus.

Il existe également des réunions de travail autour de M. CHATEL, chef du service central des B.U. Ces réunions sont, certes, très irrégulières, mais elles constituent déjà une bonne base pour une réelle collaboration.

2 - Coopération des bibliothèques d'écoles d'enseignement supérieur entre elles.

Cette coopération existe surtout au niveau des documents et de l'orientation des lecteurs:

-----Echange des documents:

Lorsqu'une bibliothèque reçoit en échange ou en don des livres qui risquent d'être moins exploités dans sa bibliothèque, le responsable les envoie dans la bibliothèque où ces ouvrages seront plus utiles. Par exemple, en ce qui concerne la bibliothèque de l'I.R.I.C. qui reste assez spécialisée de par son fonds documentaire, la liste des nouvelles acquisitions est ventilée aux bibliothèques de l'E.N.S., de l'E.N.A.M., de l'E.S.I.J.Y., à la B.U. centrale, à la faculté de théologie, au centre culturel français, et dans bon nombre de services de l'administration centrale. (3)

(3) Informations fournies par M. J. NEMO, bibliothécaire de l'I.R.I.C., Yaoundé.

———Orientation des lecteurs :

Au niveau de l'orientation des lecteurs, lorsqu'un étudiant, un enseignant ou un chercheur d'une des grandes écoles veut s'informer dans une discipline qui n'est pas couverte par la bibliothèque de son établissement d'attache, le personnel l'oriente immédiatement vers une bibliothèque spécialisée dans cette discipline; et, comme tous les enseignants et les étudiants ont libre accès aux collections de toutes les bibliothèques de l'Université de Yaoundé, les difficultés sont assez réduites. Le personnel de la bibliothèque concernée qui fournit des services à un étudiant ou à un enseignant ne considère pas ce travail comme une aide ou une faveur au bibliothécaire de l'établissement d'où vient l'étudiant ou l'enseignant, car tous les bibliothécaires de l'Université de Yaoundé ont pour rôle de fournir des services à tous les étudiants, enseignants et chercheurs de cette Université sans tenir compte de la distinction des établissements d'origine des usagers. C'est dans cet esprit par exemple que la bibliothèque de C.U.S.S. reçoit non seulement les étudiants en médecine et le personnel médical et paramédical, mais aussi des étudiants et enseignants d'autres écoles d'enseignement supérieur et des trois facultés.⁽¹⁰⁾

Nous constatons donc que entre les bibliothèques d'instituts, il n'existe pas de coopération établie, planifiée, dirigée dans un quelconque domaine déterminé comme elle existerait dans des secteurs tels que ceux de l'acquisition des ouvrages onéreux., du partage des titres des revues à prendre en abonnement, du catalogage ou des équipements...comme avec la B.U. centrale;

(10) Informations fournies par M. V. BOUMSONG, BIBLIOTHÉCAIRE au C.U.S.S. à Yaoundé.

la seule base de coopération, si nous osons ainsi qualifier cette action commune, repose sur la volonté de mettre toutes les ressources que les bibliothèques de l'Université de Yaoundé à la disposition de tous les usagers en vue de leur exploitation optimum.

B-000 Coopération hors de l'Université.

La B.U. coopère également avec les autres bibliothèques en dehors de l'Université; spécialement la B.N. , les Centres culturels des Ambassades et organismes nationaux et internationaux établis à Yaoundé. Mais, ici, la coopération se limite aux échanges de listes des acquisitions et de quelques bibliographies et périodiques .La coopération B.U. et délégation générale à la recherche scientifique et technique⁽¹¹⁾ (Organisme de recherche) est par ailleurs très fructueuse; et elle l'est d'autant plus que les deux établissements de par leur mission, sont obligés de collaborer.

En effet, les instituts de recherche ont besoin de documentation et de services d'information; il faut encore qu'il reçoivent de façon ininterrompue des études inédites, des ouvrages importants, des résumés, traductions et documents de toutes sortes, grâce auxquels le chercheur aura accès au savoir existant sur les matières qui l'intéressent et évitera de refaire des travaux qui ont déjà été exécutés par d'autres. La masse de la documentation produite est si grande qu' aucune bibliothèque ne peut espérer tout avoir et doit s'associer à d'autres institutions pour des achats en commun. "A cet égard, la coopération entre les B.U. et d'autres bibliothèques de recherche s'impose encore plus impérieusement dans les pays en voie de développement"(12).

(11) Désormais abrégé en D.C.R.S.T. , c'est une filiale de l'organisme central français du même nom.

(12) SELVAUD (A.H.).- Op.-cit.- p. 23.

La coopération est beaucoup mieux organisée et plus poussée dans les B.U. de certains pays d'Afrique ; notamment au Sénégal où a été créé tout un service pour cela : "Le service de coordination et de rationalisation documentaire". La nature de cette coordination est , en gros , de centraliser à la B.U. centrale de Dakar ce qui peut l'être, et de confier aux bibliothèques de facultés, d'écoles et d'instituts ce qui leur est particulier et spécifique, des instruments collectifs d'information, de diffusion et d'acquisition étant créés et organisés par la B.U. centrale.⁽¹³⁾

(13) Informations fournies par M. Théodore NDIAYE, Directeur de la B.U. centrale de Dakar.

DEUXIEME PARTIE

COOPERATION AU NIVEAU AFRICAIN.

Ici, beaucoup d'efforts ont été faits qui se sont matérialisés par les conférences permanentes des B.U. africaines.

1- Historique des conférences permanentes des B.U. africaines.

La première conférence qui a regroupé les directeurs des B.U. africaines s'est tenue à SALISBURY au Zimbabwe du 14 au 23 Septembre 1964 ⁽¹⁴⁾ C'était sur invitation de la Fondation anglaise : "Leverhume foundation". Les résolutions de cette première conférence sont nombreuses; entre autres "les statuts de l'Université doivent permettre à la bibliothèque de pouvoir se procurer les livres et autres équipements nécessaires à l'enseignement et à la recherche". ⁽¹⁵⁾ La conférence s'est prononcée également sur la construction des B.U. , les études et la formation des bibliothécaires , les statistiques en bibliothéconomie et la coopération inter-bibliothèques. Une deuxième conférence générale s'est tenue à Lusaka en Août 1969. ⁽¹⁶⁾ Les membres y ont décidé de scinder la conférence générale en deux pour la bonne marche des futures conférences, étant donné le nombre toujours croissant des bibliothèques adhérentes. Cette division a donné lieu à :

— La conférence permanente des bibliothèques universitaires africaines, zone orientale. ⁽¹⁷⁾

— La conférence permanente des bibliothèques, zone occidentale. ⁽¹⁸⁾

La conférence inaugurale de la CPBUAZOR s'est tenue à Addis-Abéba en Février 1972 , et celle de la CPBUAZOC à Lagos du 4 au 8 Avril 1972 .

(14) cf document en annexe.

(15) CHATEL (P.).- Conférence permanente des bibliothèques universitaires africaines zone occidentale, tenue à Accra du 5 au 10 Avril 1976.-Yaoundé, 1976.P.1.

(16) ibid.

(17) Désormais abrégé en CPBUAZOR.

(18) Désormais abrégé en CPBUAZOC.

La liaison est établie entre les conférences de ces deux zones par le "SCAUL newsletter"⁽¹⁹⁾ qui est une publication de toute la conférence permanente. Elle sert de trait-d'union entre les deux zones en ce sens qu'elle donne des informations sur les activités de chacune. Chaque zone tient sa réunion au moins une fois en deux ans dans un des pays membres. C'est ainsi que la CPBUAZOC a eu lieu en 1974 à Dakar et en 1976 à Accra⁽²⁰⁾.

2 Objectifs des conférences permanentes des B.U. africaines.

A la première conférence des B.U. africaines, les buts visés étaient:

- d'informer les bibliothécaires membres des activités de chacune et si possible de mettre de telles activités à la disposition de tous.

- d'oeuvrer pour le développement des B.U. dans la zone d'opération.

Les CPBUAZOC et CPBUAZOR ont poursuivi les buts visés par les CPBUA; c'est-

à-dire:

- encourager et promouvoir le développement des objectifs de la CPBUA dans la région considérée.

- encourager et coordonner le développement des B.U. dans la zone considérée.

- prendre des décisions communes en ce qui concerne l'acquisition des publications locales, le catalogage, les projets bibliographiques, et la formation des bibliothécaires.

- organiser et encourager les échanges d'information, réunir des conférences et des séminaires sur la formation du personnel des B.U.⁽²¹⁾

Les résolutions prises à Accra et aux autres ^{réunions} précédentes vont refléter les buts principaux de la conférence permanente.

(19) SCAUL est l'abréviation anglaise de CPBUA.

(20) CHATEL(P.).- Op.cit.-p.4.

(21) *ibid.* p.2.

3 Résolutions des conférences permanentes des B.U. africaines.

Les ^{membres} ont résolu que les CPBUA en tant qu'organisation professionnelle, doivent conduire les recherches, tenir des séminaires et établir des catalogues collectifs devant servir de base pour le développement d'une étroite coopération entre les bibliothèques membres et pour résoudre certains des problèmes des B.U. africaines.

Les projets suivants ont été approuvés; entre autres:

- " que les pays membres produisent la liste des périodiques disponibles dans leurs B.U." ⁽²²⁾ Ces listes devront être soumises à temps au secrétaire principal de la CPBUA qui devra les présenter à la conférence suivante. L'objectif est de coordonner ces listes et d'en faire un catalogue collectif.

- "que , considérant le rôle important que beaucoup de B.U. africaines jouent dans les systèmes d'information nationale, considérant leurs ressources, personnel, et matériel, les B.U. africaines doivent servir de centre national bibliographique là où rien n'existe et assister en matière de documentation et de coordination, les services d'information aussi bien dans leur formation du personnel que dans les projets de recherches" ⁽²³⁾.

En outre, les conférences recommandent:

- que la formation professionnelle des bibliothécaires soit faite dans les pays qui sont capables de le faire ou sur une base régionale.

- que l'échange des bibliothécaires et techniciens entre les bibliothèques se développe.

Il existe aussi de temps en temps en Afrique des conférences autres que celles des CPBUA, dans le cadre de la coopération des bibliothèques. C'est le cas de la réunion d'experts sur la planification nationale des services

(22) CHATEL(P.).-Op.cit.-p.6.

(23) ibid.p.7.

de documentation et des bibliothèques en Afrique, qui s'est tenue du 7 au 15 Décembre 1970 à Kampala en Ouganda et du 5 au 10 Juillet 1976 à Brazzaville au Congo.⁽²⁴⁾ Mais ces réunions qui se font sous les auspices de l'UNESCO, insistent beaucoup plus sur la coopération à travers les échanges de personnel de bibliothèques et les écoles de formation. Lors de ces réunions, il est souvent question de la création de groupes de coordination. Il a été unanimement retenu qu'un "groupe officieux représentatif des différentes branches de la profession pourrait être mis sur pied, en vue:

- de coordonner les efforts
- de répartir les tâches
- de créer un dialogue entre tous les professionnels.⁽²⁵⁾ Ils recommandent également au directeur général de l'UNESCO, "QUE l'UNESCO encourage la coopération entre les écoles d'Afrique, de manière à assurer une réelle complémentarité et facilite la réunion périodique de ces écoles".⁽²⁶⁾

En ce qui concerne les associations professionnelles, le Cameroun s'est montré un véritable précurseur. Il a été des premiers à avoir une association nationale groupant les bibliothécaires, documentalistes, archivistes et muséographes: cet exemple a valu une résolution demandant dans chaque pays une association regroupant tout le personnel travaillant à la conservation et la propagation de la culture. Jusqu'ici, des associations de ce genre ont toujours été séparées. L'association internationale pour le développement des bibliothèques et archives en Afrique⁽²⁷⁾ a justement pour but de rassembler ces diverses associations.

(24) CHATEL(p.).-Rapport de la réunion d'experts sur la planification des réseaux de documentation en Afrique tenue à BRAZZAVILLE Y aoundé; (N.A.T.I.S.).

p.7.

(25) ibid. p.8.

(26) ibid. p.12.

(27) désormais abrégé en A.I.D.A.

Un aspect intéressant de ces conférences, réunions et associations, qu'il convient de rappeler a été la confrontation de deux cultures. En effet, se réunissent souvent les responsables des B.U. des pays anglophones et francophones d'Afrique. Le Cameroun occupe une place privilégiée à ces réunions du fait de son bilinguisme qui le place au coeur des problèmes pluriculturels.

Pour conclure cette partie, disons que la B.U. centrale de Yaoundé entretient des relations avec 37 bibliothèques d'Afrique.⁽²⁸⁾

- par l'envoi systématique des listes d'acquisition (toutes disciplines), ainsi que des publications universitaires des facultés dont elle assure la diffusion.

-par le prêt inter-bibliothèques et par des échanges d'information.

-par divers services d'échanges et de dons.

-par les possibilités de rencontres qu'offrent les séminaires, les colloques organisés par l'AUPELF⁽²⁹⁾ ou l'UNESCO.

Cependant, tous ces pays n'ayant pas une même culture linguistique, le problème de langue peut constituer au début un ^{obstacle} naturel, mais, dès que l'on s'organise rationnellement et méthodiquement, cet obstacle tombe, l'anglais devenant, pour les francophones, une langue indispensable dans le domaine de l'information scientifique.

(28) cf. liste en annexe.

(29) AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

TROISIEME PARTIE

COOPERATION INTERNATIONALE

Cette partie de notre étude sera abordée de manière très générale. Nous essaierons de voir dans quelle mesure est possible une coopération entre bibliothèques étrangères; nous insisterons beaucoup plus sur les obstacles à cette coopération.

Si une bibliothèque ne peut se suffire à elle-même, il est évident que le problème se pose également sur le plan national, et de ce fait, il a fallu faire appel aux ressources d'autres pays, c'est-à-dire des bibliothèques occidentales. L'utilisation des bibliothèques sur une base internationale peut exiger la conclusion d'accords sur un plan à la fois national et international. Mais, la coopération entre bibliothèques universitaires africaines et bibliothèques occidentales (généralement B.N.), axée sur les échanges et les dons, n'est pas sans problème.

Dans certains pays, la B.N. ou une B.U. spécialement désignée à cet effet est le seul organisme qui s'occupe des services de prêt et de reproduction inter-bibliothèques à l'échelon international,

Cette coopération internationale passe également par les centres de documentation. En effet, la plupart des bibliothèques universitaires africaines n'ont pas de centres de documentation, mais il leur appartient de collaborer pleinement avec ceux qui existent dans leur pays et d'utiliser leurs services. Ces centres qui sont affiliés à des organismes internationaux analogues et à des bibliothèques de recherche du monde entier et qui ont, d'autre part, des services chargés d'établir des index, des résumés et des traductions, sont capables d'épauler sérieusement les B.U. africaines dans le concours que celles-ci apportent à la recherche.

Les B.U. africaines ont la possibilité de participer à une grande variété d'activités et de services internationaux de coopération: dons et échanges d'ouvrages et de matériel de bibliothèques, services de traduction, de reproduction, d'établissement de bibliographies nationales,

programmes de formation professionnelle , conférences internationales. Cette coopération peut être directe (c'est-à-dire de bibliothèques à bibliothèques) ou indirecte, par l'entremise des bibliothécaires et par celle des bibliothèques ou organisations nationales.

Les bibliothécaires d'université ont le devoir de se ^{tenir} au courant de l'oeuvre d'organisations comme l'UNESCO, la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (F.I.A.B.), la Fédération Internationale de Documentation (F.I.D.), le conseil Internationale des Archives (C.I.A.), l'Organisation Internationale de Normalisation (I.S.O.), et d'autres organisations qui s'intéressent à des aspects spéciaux de la bibliothéconomie.

Quelques unes de ces organisations éditent des publications qui peuvent être très utiles non seulement pour développer les qualités professionnelles du bibliothécaire, mais aussi pour le tenir au courant de l'évolution et des tendances de bibliothéconomie, pour l'aider à résoudre ses problèmes techniques et pour lui faire connaître les possibilités qui lui sont offertes de participer à d'utiles activités de coopération.

Cependant, dans le cadre de la coopération internationale, certains problèmes sont spécifiques des échanges avec les pays en voie de développement, c'est-à-dire les pays dans lesquels l'édition des livres et des périodiques ne possède pas de traditions solides ou même commence seulement à s'organiser. Même lorsque le dépôt existe, il reste souvent lacunaire. Beaucoup de publications en séries sont victimes d'une périodicité irrégulière. Beaucoup de bibliothèques sont en cours d'organisation; nous avons donc affaire à des organismes ayant relativement peu de publications à offrir. Et pourtant leurs besoins sont immenses, tandis que la pauvreté en devises étrangères freine les achats d'ouvrages étrangers, et fait souhaiter de les acquérir par échange.

La grande majorité des demandes d'outre-mer sont des photocopies d'articles de périodiques, mais des documents peuvent également être prêtés;

"ces demandes s'élèvent à 22000/an seulement"⁽³⁰⁾. Ainsi donc les demandes de ces pays sont souvent supérieures à leurs possibilités d'offres. La lenteur et la mauvaise organisation des transports constituent un facteur négatif important; les périodiques arrivent rarement à destination, sont expédiés à une autre adresse, ou disparaissent en cours de route. Les tarifs postaux sont exorbitants. Les complications avec les services douaniers sont innombrables. La complexité et la diversité des règlements commerciaux en vigueur dans les différents pays, ainsi que les difficultés rencontrées pour se renseigner à leur sujet constituent un des plus redoutables obstacles à la circulation internationale des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel.

Devant ce réseau de restriction, beaucoup d'organisations et de particuliers ont renoncé à échanger du matériel de ce genre d'un pays à l'autre, voire à en exporter. Malgré les exigences des politiques commerciales et douanières des divers pays, les restrictions apportées à la diffusion du savoir peuvent et doivent disparaître.

Un autre aspect de cette coopération serait celui des échanges de personnel entre B.U. africaines et bibliothèques étrangères. Ce type d'échanges soulève quelques difficultés; en effet, ils ne peuvent avoir lieu que si le personnel local est suffisamment qualifié pour fournir des remplaçants compétents; de plus, les différences de traitements et le paiement des frais de voyage sont des obstacles qui empêcheront souvent de réaliser des projets de ce genre.

Il faut cependant saisir toutes les occasions d'utiliser les stages pratiques et les détachements qui sont maintenant organisés par les bibliothèques de l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, en Amérique et au Canada.

(30) PELOU(Pierre).-Les Bibliothèques universitaires: automatisation, gestion et coopération.-Montréal: Bibliothèque Nationale du Québec.- in la revue de l'AUFPELF, vol. 16, n°2, nov. 1978,p. 131.

Là encore, le personnel choisi doit avoir assez d'expérience pour pouvoir collaborer aux travaux de la bibliothèque d'accueil.

CONCLUSION.

A u terme de cette étude, il convient d'insister sur les perspectives d'avenir d'une réelle coopération entre les bibliothèques en Afrique. A mon avis, la base d'une réelle coopération en matière de bibliothèques, de centres de documentation, archives...passe nécessairement par le biais de l'association professionnelle au niveau national. C'est au sein de cette association qu'on élabore le programme d'action pouvant déboucher par exemple sur l'élaboration d'un catalogue collectif, d'une bibliographie nationale.

L'ABADCAM(Association de Bibliothécaires, Archivistes et Muséographes du Cameroun) est presque morte depuis 1977, quand M. Peter CHATEH a quitté la direction. Les bases de coopération mises sur pied par M. CHATEH se sont presque écroulées après lui. Il est bien évident qu'il faut aller au-delà de cette forme de coopération et arriver à une coordination régionale et sous-régionale des politiques documentaires(acquisitions coordonnées, recherches, échanges et prêts harmonisés de toutes sortes...). C'est là un objectif que visent les B.U. africaines.

Dans la plupart des régions où l'on trouve un nombre suffisant de bibliothécaires professionnels, il conviendrait de les grouper en association et même si, au début, de telles associations n'ont que peu de membres et peu de ressources, el les peuvent cependant jouer un rôle très utile pour établir des contacts avec les grandes associations de bibliothécaires à l'étranger, ainsi que pour resserrer les liens entre bibliothécaires de la région.

Comment peut-on concevoir une coopération entre B.U. africaines dans les années à venir?

Au préalable, il faudra, à l'intérieur du pays comme dans la région, que toute coopération soit grandement favorisée:

-par la formation des utilisateurs et du personnel spécialisé.

-par l'existence d'une association nationale et active des personnels de l'information.

nes en raison de l'existence dans la plupart de ces pays des noyaux de la vieille AIDBA, et de groupes de plus en plus nombreux de partisans d'une association nationale. Parfois, comme au Sénégal, il existe deux associations rivales.⁽³¹⁾ Au Togo, le Secrétaire local de l'AIDBA, en raison de sa forte position sociale⁽³²⁾ bloque la situation, et la création d'une véritable association est difficile, alors que l'AIDBA ne représente presque plus personne. Au Cameroun, les éléments jeunes et dynamiques l'ont emporté et une association nationale unique a été créée.

-par la publication des statuts des personnels de l'information; l'inexistence de ces statuts et en particulier des équivalences des diplômes décernés par les diverses écoles de bibliothéconomie mondiales, nuit à l'insertion sociale des bibliothécaires ou documentalistes et les défavorise. Leur efficacité pour proposer tout accord de coopération, pour obtenir des missions pour des réunions régionales en est très réduite.

Ce préalable indispensable étant réalisé dans tous les pays d'Afrique, - il y aura plus ou moins rapidement des comités et des conférences permanents des bibliothécaires spécialisés et universitaires. Ces derniers, mieux structurés et mieux insérés dans les corps de l'Etat mettront en place les premiers leurs organismes de coopération.

- Les actions de coopération ponctuelle seront alors mises en place en fonction des urgences, c'est-à-dire:

(31) l'AIDBA et la Sénégalaise.

(32) Il est directeur de la B.U.

- catalogage collectif des périodiques scientifiques.

- coopération des personnels scientifiques par échange de bibliothécaires et techniciens entre les bibliothèques de la région.

-mettre en place un plan d'acquisition pour la région à partir des catalogues collectifs prévus (des périodiques, des acquisitions, des ouvrages étrangers, des ouvrages uniques, des microfilms, des médias, etc.).

- préparation graduelle du personnel à la participation d'un réseau de télécommunication nationale puis régionale. Cette optique implique une élévation du niveau de tout le personnel, une prise de conscience de concepts nouveaux comme celui de normalisation. Tout le personnel devra être recyclé. Le personnel subalterne comme le personnel déjà diplômé.

AU niveau régional il y aura après les créations des services coopératifs nationaux déjà cités,

- un service régional de traduction, qui éviterait que chaque pays de la région ne fasse des efforts de traduction, qui souvent serait répétés dans d'autres de la même région.

-Le service régional de reproduction et de microfilmage jouerait un rôle coopératif différent de celui déjà évoqué au plan national. celui-ci exécuterait pour le compte des pays participants, des projets précis qui intéresserait d'autres pays, voire tous les pays africains.

Au niveau de la communication, l'équipement des bibliothèques spécialisées et des centres de documentation en terminaux interactifs permettra à ces services de participer à la saisie des données et de s'intégrer dans les réseaux internationaux. En somme, la communication et la distribution des documents est le but ultime de la coopération.

Les systèmes de prêt interbibliothèques peuvent être jugés en fonction de critères simples, tels que le taux de satisfaction (proportion de

demandes satisfaites), la rapidité du service, le coût et la simplicité du fonctionnement. Leur efficacité reflète celle de chaque système national de bibliothèques.

Plus que jamais, les échanges de publications dans les pays en voie de développement sont nécessaires. En Afrique centrale par exemple, les restrictions budgétaires actuelles obligent les responsables des B.U. à limiter les achats au strict minimum. Les lacunes dans les collections ne peuvent être comblées que par voie de don et d'échanges.

C'est donc dans les bibliothèques de ces institutions académiques que la coopération sous ses formes les plus diverses nécessitera une considération plus sérieuse. De toutes les façons, le succès en coopération, comme le dit si bien JEFFERSON, dépend généralement de "la dimension des liens communs qui existent entre les buts et les fonctions des bibliothèques participantes."⁽³³⁾

En définitive, faciliter l'accès au savoir, tel est le but principal de la coopération qui doit s'instaurer au sein des bibliothèques et entre les bibliothèques. Mêmes les grandes bibliothèques doivent coopérer avec les autres pour élargir leurs ressources, car il est impossible aujourd'hui à n'importe quelle bibliothèque de tout savoir dans tous les domaines. La plupart n'arrive même pas à faire face à la marée montante des publications nouvelles paraissant dans les branches les plus intéressantes; et, ce qui est vrai des bibliothèques des pays les plus développés, l'est davantage de celles des pays en voie de développement.

(33) JEFFERSON(G.).- Op. cit. - p.93.

A N N E X E 1.

Conférence de Leverhulme sur la bibliothèque universitaire en
Afrique tropicale, tenue à "university college", Salisbury, du
14 au 23 Septembre 1964.

RESOLUTIONS.

- 1 - Législation.
- 2 - Le conservateur de la B.U..
- 3 - Le personnel de la B.U.
- 4 - Le conseil de la B.U.
- 5 - Le bâtiment de la B.U.
- 6 - Education et formation des bibliothécaires.
- 7 - Les statistiques en bibliothéconomie.
- 8 - Coopération inter-bibliothèques.

- Chaque pays doit se doter d'une bibliothèque centrale, de préférence une B.N. ou une bibliothèque centrale d'université qui s'assurera que toutes les publications du pays tant sur le passé que sur le présent soient systématiquement collectées par une ou plusieurs bibliothèques du pays. Au cas où il y a des avantages mutuels, ce travail doit être associé au projet de coopération internationale visant à aider les pays étrangers à obtenir les exemplaires de la littérature nationale.

- Chaque pays doit avoir une loi sur le dépôt légal dans une bibliothèque nationale où au moins deux exemplaires de tout livre imprimé dans le pays sont conservés, le gouvernement s'assurera que cette loi est effectivement mise à exécution. Il ne devra pas y avoir d'exception même pour les publications gouvernementales.

- La bibliothèque centrale recevant le dépôt légal se chargera de compiler et de publier régulièrement une bibliographie nationale sur les publications courantes et à intervalles réguliers. La bibliothèque devra s'efforcer de publier une bibliographie nationale rétrospective aussitôt que possible.

- La bibliothèque devra s'assurer que tous les documents concernant le pays, mais publiés ailleurs sont systématiquement collectés par les bibliothèques du pays et qu'une bibliographie complète de ces publications est produite à intervalles réguliers.

- La bibliothèque centrale se chargera de compiler et de publier un catalogue national des périodiques tenus dans les bibliothèques et régulièrement mis à jour.

- L'édition d'un catalogue collectif et local doit être vue comme priorité souhaitable.

- Dans chaque pays, les institutions académiques de recherche et autres bibliothèques spécialisées devront coopérer pour l'acquisition des documents dans des domaines spéciaux, notamment en droit, médecine, agriculture et autres sciences appliquées.

- Chaque gouvernement devra accorder une aide financière régulière et d'autres soutiens nécessaires pour ces travaux bibliographiques et d'autres projets relevant de sa juridiction. Avec de tels travaux en perspectives, une aide devra être demandée à des organismes appropriés tels que l'organisation de l'unité africaine et l'UNESCO.

- Le plus tôt possible un répertoire des bibliothèques scientifiques, techniques et médicales en Afrique et leurs ressources devra être fait, publié et distribué, en indiquant les possibilités de photocopies disponibles et ce répertoire sera complété par des suppléments publiés à intervalles réguliers.

ANNEXE 2.

Liste des B.U. africaines ayant des relations avec la B.U.
de Yaoundé au Cameroun.

- 1 - Bibliothèque universitaire
B.P. 8859.
Abidjan (Cote-d'Ivoire).
- 2 - University of Ghana library
P.O.B. 24.
Legon Accra (Ghana).
- 3 - Haili Schassie university library, exchange division.
P.O.B. ffè- 1176.
Addis-Abeba (Ethiopie).
- 4 - Bibliothèque universitaire.
2, Rue Didouche Mourad.
Alger (République Algérienne).
- 5 - University of Libya library.
Benghazi (Libya).
- 6 - Centre d'Etudes Supérieures.
Bibliothèque B.P. 2025.
Brazzaville (Congo).
- 7 - Université officielle.
Bibliothèque B.P. 1320.
Bujumbura (Burundi).

- 8 - Université nationale du Rwanda.
Bibliothèque B.P. 54.
Butare (Rwanda).
- 9 - Institut national de recherches et de documentation.
B.P.561.
Conakry (Guinée).
- 10 - Université de Dakar.
Bibliothèque B.P. 2006.
Dakar (Sénégal).
- 11 - Institut français d'études arabes.
B.P. 344.
Damas (Syrie).
- 12 - University college library.
P.O.B. 35092.
Dar-es-Salam (Tanzanie).
- 13 - Fouray Bay college library.
Free town (Sierra Leone).
- 14 - University college library.
Ibadan (Nigeria).
- 15 - University of Ife library.
Ibadan (Nigeria).
- 16 - University of witwate sand library.
Ian Smuts Avenue.
Johhanneshburg (South Africa);
- 17 - Ilkerere university college library
P.O.B. 16002.

- 18 -University Lovanium
Bibliothèque B.P. 127.
Kinshasa (Zaire).
- 19 - Université libre du Congo.
Bibliothèque B.P. 2012.
Kisangani (Zaire).
- 20 - University of Lagos library.
Lagos (Nigeria).
- 21 - Gaire university library
Sharia hadiket El Ormana.
Le Caire (RAU).
- 22 - Université de Libreville.
B.P. 13131.
Libreville (Gabon).
- 23 - University of Malawi.
P.O.B. 200.
Limbe (Malawi).
- 24 - Université du Benin.
B.P. 1515.
Lome (Togo).
- 25 - Universidadi de Lourenço-Marquês.
B.P.257.
Lourenço-Marquês (Mozambique).

-26 - Université officielle du Zaïre.

Commissions des publications.

B.P. 1825.

Lumumbashi (Zaïre).

27 -University of Zambia library.

P.O.B. 2379.

Lusaka (Zambia).

28 -University of Liberia library.

Monrovia (Liberia).

29 -University college library.

P.O.B. 30197.

Nairobi (Kenya).

30 -State university.

Box postbus 397.

Pretoria (South-Africa).

31 -Bibliothèque générale de Rabat.

Avenue Moulay Cherif.

32 -University of Cape town library.

J. W. Jagger library.

Rondebosch, Cape (South Africa).

33 -University college of Rhodesia.

P.O.B. MP 45.

Mount pleasant.

Salisbury (Rhodesia).

34 -Bibliothèque universitaire.

B.P. 6017

35 -Bibliothèque nationale, service bibliographique.

44, Rue Charles de Gaulle.

Tunis(Tunisie).

36- Ahmadou Bello university library.

Zaria (Nigeria).

37 -Bibliothèque du CNRSH.

B.P. 318.

Niamey (Niger).



BIBLIOGRAPHIE.

- 1 - CHATEH (P.).- Conférences permanente des bibliothèques universitaires africaines zone occidentale (CPBUAZOC), tenue à Accra du 5 au 10 Avril 1976/ Peter Chateh.- Yaoundé: Université de Yaoundé, 1976.
- 2 - CHATEH (P.).- Rapport de la réunion d'experts sur la planification des réseaux de documentation en Afrique (MATIS), tenue à Brazzaville du 5 au 10 Juillet 1976/ Peter Chateh.- Yaoundé: Université de Yaoundé, 1976.
- 3 - CHATEH (P.).- Rapport d'un stage en bibliothéconomie au Canada et d'une visite d'étude en Grande-Bretagne, du 23 Juillet au 23 Août 1972/ Peter Chateh.- Yaoundé: Bibliothèque universitaire, 1972.
- 4 - CHATEH (P.).- Rapport sur le séminaire intensif sur la gestion des bibliothèques universitaires d'Afrique et de l'Océan indien, tenue à l'EMAD de Dakar du 11 au 23 Décembre 1978/ Peter Chateh.- Yaoundé: Université de Yaoundé, 1979. -(Etudes et Recherche en bibliothéconomie, 12.)
- 5 - Echanges culturels et barrières commerciales: "Répertoire des règlements auxquels sont soumis les échanges d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel".- Paris: UNESCO, 1968.
- 6 - GELFAND (M.A.).- Les Bibliothèques universitaires des pays en voie de développement.- Paris: UNESCO, 1968. -(Manuel de l'UNESCO à l'usage des bibliothèques, 14.)
- 7 - International federation of library association.- The international exchange of publications.- München: Verlag Dokumentation, 1973.
- 8 - JEFFERSON (G.).- Library co-operation.- New-york: London house and Maxwell, 1966..
- 9 - LINE (M.B.).- Disponibilité universelle des publications. in: Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, 31 (1977), n°3.
- 10 - NDIAYE (M.).- Le Centre de documentation de recherche du tiers-monde: mode de gestion et coopération avec les grands réseaux d'information internationaux/ M. Ndiaye.- Villeurbanne: EMSB, 1979.
- 11 - NEGHA (J.).- Rapport sur le séminaire internationale de formation en sciences de l'information, tenu à Rabat du 1er Septembre au 6 Octobre 1970/ Jacques Negha.- Yaoundé: Université de Yaoundé, 1970. -(Etudes et Recherches en bibliothéconomie, 11.).

- 12 - OYELESE(W.O.).- Le Problème des acquisitions universitaires des pays en voie de développement.
in: Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, 32(1978), n°2.
- 13 - PELOU(P.).-Les Bibliothèques universitaires:automatisation,gestion et coopération.-Montréal:Bibliothèque nationale du Québec.
in: La Revue de l'AUFELF, vol.16, n°2, Novembre 1978.